



# الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



**P.V C.R.Q.D N° 14 du 21mai 2013**

**Membres Présents :** Mrs KARTALI. DJ – MEZIAN .K – KAHOUADJIA

**Ordre du jour:** affaires administratives & disciplinaires championnat R2/ R1/D2

## **AFFAIRES DISCIPLINAIRES**

### **AFFAIRE N°134: Ren : D.R.C.Oran – NGHennaya. S/G D2 du 10/05/2013**

- ✂ Vu la feuille de match signalant:
- ✂ Avertissement OFF (A) Mr. BENHAMOU.AEK CNI-N°232698 du club NGHennaya.
- ✂ défaut de présentation de licence de OFF (A) Mr. BENHAMOU.AEK CNI/N°232698 du club NGHennaya
- ✂ Après vérification de licence du OFF (A) Mr. BENHAMOU.AEK CNI/N°232698 du club N.G.Hennaya
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- ✂ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. BENHAMOU.AEK CNI/N°232698 du club NGHennaya
- ✂ Il est infligé une amende de 300 DA au Club NGHennaya.

### **AFFAIRE N°135:Ren : H.B.C.G - USMBA S/G R1 du 10/05/2013**

- ✂ Vu la feuille de match signalant :
- ✂ 2<sup>ème</sup> Avertissement OFF (B) Mr. BELBACHIR.F Lic/N°017 du club HBCG
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- ✂ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club HBCG

### **AFFAIRE N°136: Ren : H.B.C.M - H.B.C.G S/G R1 du 17/05/2013**

- ✂ Vu la feuille de match signalant :
- ✂ 2<sup>ème</sup> Avertissement OFF (B) Mr. BELGHACEM Lic/N°018 du club HBCG
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- ✂ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club HBCG

### **AFFAIRE N°137: Ren : U.S.T – J.S.M.R S/G D2 du 17/05/2013**

- ✂ Vu la feuille de match signalant :
- ✂ Avertissement OFF (A) Mr. ZAYDI .A CNI/N° 518294 du club JSMR.
- ✂ défaut de présentation de licence de OFF (A) Mr. ZAYDI .A CNI/N° 518294 du club JSMR
- ✂ Après vérification de licence du OFF (A) Mr. ZAYDI .A CNI/N° 518294 du club JSMR
- ✂ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

#### **DECISION**

- ✂ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. ZAYDI .A CNI/N° 518294 du club JSMR
- ✂ Il est infligé une amende de 300 DA au Club JSMR.

### **AFFAIRE N°138: Ren : J.S.E.K – I.R.B.O S/G R1 du 17/05/2013**

- ✂ Vu la feuille de match signalant :
- ✂ Disqualification du joueur AMIRI.M Lic/N°684 du club JSEK pour insulte envers officiel.
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- ✂ Il est infligé une suspension de deux (02) matchs fermes au joueur AMIRI.M Lic/N°684 du club JSEK
- ✂ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club JSEK



# الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



## **AFFAIRE N°139: Ren : RADJA Sidi Ali – M.C.Sebdou S/G R2 du 18/05/2013**

- ✍ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalant :
- ✍ Disqualification de OFF (A) Mr. TORCHAOUI Lic/N° 136 du club M.C.Sebdou pour comportement antisportif grossier envers officiel.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- ✍ Il est infligé une suspension de huit (08) matchs fermes au OFF (A) Mr.TORCHAOUI Lic/N° 136 du club M.C.Sebdou
- ✍ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club M.C.Sebdou

## **AFFAIRE N°140: Ren : C.R.B – M.B.S S/G D2 du 10/05/2013**

- ✍ Vu la feuille de match signalant :
- ✍ défaut de présentation de licence du joueur BOUBAKEUR CNI/N° 586342 du club C.R.B
- ✍ Réserve formulée par le club CRB pour participation des joueurs KHELFAOUI .K Lic N° 571 & MEKHELFI.L Lic N° 570 & HADJAR .F Lic N° 568 du club MBS (falsification de licence)
- ✍ Vu le paiement des droits de réserve pour le club C.R.B.
- ✍ Réserve formulée par le club MBS pour participation du joueur BOUBAKEUR CNI N° 586342 du club MBS (falsification de licence)
- ✍ Après vérification des licences des joueurs KHELFAOUI .K Lic N° 571 & MEKHELFI.L Lic N° 570 & HADJAR .F Lic N° 568 du club MBS au niveau L.R.H.B.Oran
- ✍ Vu le non paiement des droits de réserve pour le club MBS.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- ✍ Il est infligé une amende de 300 DA au Club CRB.
- ✍ Réserves non fondées.
- ✍ Le score de la rencontre et maintenue.
- ✍ Il est infligé une amende de 5000 DA au Club MBS.

## **AFFAIRE N°141: Ren : C.R.T – O.M.S.B.A S/G R1 du 11/05/2013**

- ✍ Vu la feuille de match signalant :
- ✍ 2<sup>ème</sup> Avertissement OFF (B) Mr. BENZAADA Lic/N°073 du club CRT
- ✍ Réserve formulée par le club OMSBA pour participation des joueurs ZERKAOUI Lic N°072 & KHETTAB.B Lic N° 064 du club CRT (falsification de licence)
- ✍ Vu le paiement des droits de réserve pour le club OMSBA.
- ✍ Après vérification des licences des joueurs ZERKAOUI Lic N°072 & KHETTAB.B Lic N° 064 du club CRT au niveau L.R.H.B.Oran
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- ✍ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club C.R.T
- ✍ Réserves non fondées.
- ✍ Le score de la rencontre et maintenue.

## **AFFAIRE N°142: Ren : J.S.A – C.R.Bayadh S/G D2 du 18/05/2013**

- ✍ Vu la feuille de match signalant :
- ✍ Réserve formulée par le club JSA pour non participation des joueurs juniors.
- ✍ Vu le non paiement des droits de réserve pour le club JSA.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- ✍ Il est infligé une amende de 5000 DA au Club JSA



# الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



## **AFFAIRE N°143: Ren : G.C.A.T – E.S.O.F S/G R1 du 10/05/2013**

- ↪ Vu la feuille de match et les rapports des arbitres et délégué signalant :
- ↪ 2<sup>ème</sup> Avertissement OFF (A) Mr.GHELAMALLAH.A Lic/N° 340 du club GCAT
- ↪ Disqualification du joueur GUELADRES.B Lic/N°322 du club GCAT pour comportement antisportif grossier en fin de rencontre.
- ↪ Disqualification du joueur BOUFALDJA.A Lic/N°323 du club GCAT pour propos désobligeants et crachat non atteint .
- ↪ Disqualification du joueur ABBASSA .M Lic/N°327 du club GCAT pour geste antisportif.
- ↪ Disqualification du joueur BOUCHOUAREB.M Lic/N°044 du club ESOF pour comportement antisportif grossier envers adversaire.
- ↪ Mauvais comportement du publics et Jet de projectile sur l'air de jeu pendant la rencontre provoquant blissure d'un joueur de l'équipe adverse.
- ↪ Vu la lettre explicative du club E.S.O.F parvenue à la L.R.H. B .Oran
- ↪ Vu le certificat medical du joueur blessé.
- ↪ Vu l'affaire N°39 du PV CRQD N°04 en date du 21-02-2013
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

### **DECISION**

- ↪ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club GCAT (2<sup>ème</sup> Avertissement)
- ↪ Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs fermes au joueur GUELADRES.B Lic/N°322 du club GCAT
- ↪ Il est infligé une amende de 4000 DA au Club GCAT
- ↪ Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs fermes au joueur BOUFALDJA.A Lic/N°323 du club GCAT
- ↪ Il est infligé une amende de 4000 DA au Club GCAT
- ↪ Il est infligé une suspension de deux (02) matchs fermes au joueur ABBASSA .M Lic/N°327 du club GCAT
- ↪ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club GCAT
- ↪ Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs fermes au joueur BOUCHOUAREB.M Lic/N°044 du club ESOF
- ↪ Il est infligé une amende de 4000 DA au Club ESOF
- ↪ Suspension de terrain d'un (01) match .
- ↪ Il est infligé une amende de 10.000 DA au Club GCAT

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT  
EFFET A COMPTER DU : 30 MAI 2013**

**Secrétaire de séance  
MEZIAN .K**

**le président C.R.Q.D  
KARTALI - DJ**